

REGLEMENT

Toute inscription aux épreuves du BalnéAman implique l'acceptation tacite du règlement suivant :

Article 1 – Définition

Le BalnéAman Triathlon est une co-organisation LOURON EVENTS / TARBES TRIATHLON domiciliée « 3 place de la Mairie 65510 LOUDENVIELLE. La compétition se déroule le 16 septembre 2023.

Le BalnéAman (à partir de 18 ans) est une épreuve fédérale et compte pour le Championnat départemental. Ouvert à tous : hommes, femmes, licenciés ou non, l'épreuve 111 Balnéaman est courue individuellement ou par équipes en relais.

Samedi 16 septembre	Format 111 400 concurrents individuels maximum 10 duos 20 relais	A partir de 18 ans (1km-100km-10km)
Samedi 16 septembre	Courses Kids 80 concurrents maximum	De 6 à 11 ans 6-9 ans : 50m/1km/500m 8-11ans : 100m/2,5km/1km

1-1 : Distances :

- **Course 111 « BALNEAMAN »** : 1km de natation, 100 kilomètres de vélo, 10 kilomètres de course à pied.
- **Courses enfants/kids** en format contre la montre :
 - **Course 6-9 ans (né entre 2013 et 2016)** => 50 mètres de natation, 1 kilomètre de vélo, 500 mètres de course à pied.
 - **Course 8-11 ans (né entre 2011 et 2014)** => 100 mètres de natation, 2 kilomètres de vélo et 1 kilomètre de course à pied.

1-2 Horaires :

- **Samedi : Course 111**
 - Entrée parc Transition 2 - 7h30 fermeture parc 8h15 ;
 - Entrée parc Transition 1 8h00 fermeture 8h45 ;
 - Briefing de course 9h10. Début de course 9h30.

- **Courses enfants/kids :**
- **Course 6-9 ans**
 - Entrée parc 10h00 fermeture parc 10H45
 - Briefing de course à la piscine 10h45. Début de course 12h00
- **Course 8-11 ans**
 - Entrée parc 10h00 fermeture parc 10H45
 - Briefing de course à la piscine 10h45. Début de course 11h15

Article 2 – Informations générales

Le triathlon est un sport qui se pratique seul.

Chaque triathlète devra en son âme et conscience respecter les valeurs du Triathlon et les règles qui suivent :

L'épreuve est agréée par la Fédération Française de Triathlon et régie par la réglementation en vigueur. Les arbitres seront habilités à prendre toutes les décisions en matière de sécurité, de réglementation et de sanctions.

Chaque athlète devra disposer de son propre équipement, VTT ou vélo de route et maillot de bain. Les shorts de bain sont interdits. Il est interdit de courir torse nu.

L'organisation fournit pour chaque concurrent 1 bonnet, 2 dossards, 1 étiquette / plaque de vélo.

Le matériel introduit dans l'aire de transition doit être limité à celui strictement nécessaire à la course.

L'utilisation des caméras embarquées est interdite.

L'accès à l'aire de transition est strictement réservé aux concurrents. Le concurrent devra déposer ses affaires dans le parc à vélo à l'emplacement qui lui est attribué par l'organisateur et les rangera au même emplacement pendant la course pour ne pas gêner les autres concurrents.

Tout concurrent qui passe la ligne d'arrivée sans dossard ne sera pas classé.

La protection des circuits sera assurée par des bénévoles. La sécurité médicale sera assurée par une équipe de secouristes professionnels.

Le chronométrage sera assuré par un professionnel. Le classement de chaque épreuve sera fait à l'arrivée du dernier concurrent.

Natation :

Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°

Le port de la combinaison est interdit si la température de l'eau est supérieure à 24,5°.

Le port du bonnet de bain remis par l'organisateur est obligatoire.

La natation sera annulée si la température de l'eau est inférieure à 12° degrés.

Le port de la cagoule sont autorisés voire conseillés.

Pour le Balneakid : en piscine **chauffée** de 25m au bassin Olympien.

Cyclisme :

Le circuit n'étant pas fermé à la circulation, les concurrents ont l'obligation de respecter le code de la route. Ils sont tenus de rouler sur le côté droit de la route. Le port du casque est obligatoire. Le drafting est interdit. Il est interdit d'être accompagné/suivi par un véhicule autre que ceux de l'organisation.

Tout comportement dangereux entraînera une exclusion immédiate de l'épreuve.

Le dossard ne peut en aucun cas être plié ou masqué en totalité ou en partie. Les dossards devront être fixés en trois points minimums et placés derrière, non plié. Le port de la ceinture porte dossards est fortement conseillé.

Le dossard visible est obligatoirement dans le dos.

Course à pied :

Les parcours seront signalés par des flèches ou des rubans de signalisation.

Le dossard ne peut en aucun cas être plié ou masqué en totalité ou en partie. Les dossards devront être fixés en trois points minimums et placés devant, non plié. Le port de la ceinture porte dossards est fortement conseillé.

L'accompagnement des concurrents durant l'épreuve est interdit. A ce titre, Il est interdit au public de courir à côté d'un concurrent.

Précisions DUO (111) : les concurrents inscrits en DUO effectuent ensemble l'intégralité des épreuves ensemble et doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble pour être classés. Pour cette catégorie le drafting entre les 2 coéquipiers est autorisé.

Le respect de l'environnement : Tout concurrent surpris à jeter un papier hors zone de propreté sera immédiatement exclu de l'épreuve.

Les concurrents ont l'obligation de participer au briefing la veille de la course et avant le départ de la course, près du parc à vélos (voir horaires).

Tout concurrent détectant une anomalie sur le parcours de la compétition, pouvant porter atteinte à la sécurité des concurrents, est tenu d'en informer l'organisateur.

Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui serait donnée par l'organisateur. Les concurrents sont tenus de porter le dossard fourni par l'organisateur, pour la partie vélo et course à pied.

Article 3 – Inscriptions :

PAS D'INSCRIPTIONS LE JOUR DE COURSE (16 Septembre 2023)

Format 111 BALNEAMAN : (repas du samedi soir en option)

1ère période : Jusqu'au au 31 décembre 2022 inclus : individuel 100 € - relais ou duo 200 € ;
Non licenciés + 30€ par compétiteur

2ème période : 1er janvier 2023 au 31 mars 2023 inclus : individuel 115 € - relais ou duo 220 € ; Non licenciés + 30€ par compétiteur

3ème période : 1er avril 2023 au 31 août 2023 : individuel 125 € - relais ou duo 250 € Non licenciés + 30€ par compétiteur

Kids/enfants : Individuel 10 € (repas du samedi soir en option)

Les frais d'inscriptions couvrent uniquement la participation à la compétition, le pass triathlon, à l'exclusion de tous les frais de transport, d'hébergement, de repas ou tous frais médicaux (soin sur site, rapatriement...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation).

Toute inscription est ferme et définitive. En cas de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra prétendre à un remboursement des droits d'inscription.

Tout athlète pourra annuler son inscription en faisant une demande par écrit en la justifiant avec un certificat médical. L'athlète sera remboursé à hauteur de 50 % de son inscription avant le 31 août.

Liste d'attente format 111: à partir du 381^{ème} dossard individuel et du 21^{ème} dossard relais, une liste d'attente sera créée. Si une place venait à se libérer, vous serez contacté par ordre d'inscription à cette liste d'attente.

Licence ou certificat médical OBLIGATOIRE : FF Triathlon ou certificat médical Avec la mention "*pas de contre-indication à la pratique du Triathlon EN COMPETITION*".
Obligation du certificat médical d'aptitude à la compétition de triathlon pour les non licenciés datant de moins d'un an au jour de la manifestation.

Article 4 – Dossard et puce

Chaque athlète (individuel ou par équipe) devra présenter une pièce d'identité avec photo pour récupérer son dossard.

Il n'est pas possible de récupérer le dossard pour une tierce personne. À défaut, toute participation à la compétition est exclue.

En cas de non restitution de la puce de chronométrage, le concurrent devra la rembourser au tarif fixé par le chronométreur de 50 €.

Article 5 – Modification de l'épreuve

Dans l'hypothèse d'une modification de l'épreuve d'ordre sécuritaire (santé publique, intempéries rendant l'épreuve de natation impraticable), la compétition pourra se voir transformée en duathlon.

Dans ce cas la partie natation sera remplacée par un parcours course à pied de 3 km.

Article 6 : Conditions de remboursement en cas d'annulation :

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement (1) ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

(1) Dispositions exceptionnelles :

- Remboursement à hauteur de 50 % sur présentation d'un certificat médical avant le 31 août
- Remboursement à hauteur de 80 % en cas d'annulation de l'évènement par l'organisateur quelle qu'en soit la cause

Article 7 – Assurances/Certificat Médical/Attestation

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, qui couvre les conséquences de sa responsabilité civile (AXA Assurances), celle de leurs préposés, et de tous les participants dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers.

Les concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique.

L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident/blessure/dommage corporel /incapacité/décès survenu à un Concurrent, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directe un manquement par l'Organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

Les concurrents sont couverts par leur licence FFTRI pour les licenciés, ou par le Pass-journée FFTRI pour les non licenciés FFTRI.

Un certificat médical de non contre indication à la pratique du triathlon en compétition sera demandé aux non licenciés FFTRI, ainsi qu'une attestation « le savoir nager ».

Tout concurrent non licencié devra lors du retrait des dossards renseigné le formulaire du pass triathlon (cotisation prise en charge par l'organisateur) afin d'être couvert par les polices d'assurance de la FFTRI.

Licence ou certificat médical OBLIGATOIRE : FF Triathlon ou certificat médical Avec la mention "pas de contre-indication à la pratique du Triathlon EN COMPETITION" pour les non licenciés datant de moins d'un an au jour de la manifestation.

Les participants mineurs sont inscrits obligatoirement par leurs parents. L'émargement au retrait des dossards vaut acceptation du règlement.

Les parents autorisent les organisateurs à utiliser les images de l'épreuve sur lesquelles leurs enfants pourraient apparaître. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, ainsi qu'en cas de perte ou de vol de matériel, même dans le parc à vélo.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance provoqué par un mauvais état du matériel ou de santé ; en cas de non-respect des consignes de sécurité.

Il est conseillé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident.

En outre, l'organisateur n'assurera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tous biens/matériels/équipements personnels. Les concurrents ne pourront pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 8 – Remise des récompenses

Présence obligatoire à la remise des récompenses. Tout concurrent absent ne pourra pas porter réclamation pour l'obtention de son prix.

Un lot sera remis à tous les finishers.

Seront récompensés pour chaque course :

- Les 3 premiers du scratch hommes
- Les 3 premières du scratch femmes
- Relais : 1^{ère} équipe homme, 1^{ère} équipe femme, 1^{ère} équipe mixte
- Duo : 1^{ère} duo Homme / Femme / Mixte
- Le champion départemental longue distance (Homme/Femme) Master et Senior
- Le champion départemental H/F, minimes, benjamins
 - Nota bene : les récompenses au scratch sont cumulables avec les titres de champions départementaux.

L'organisation se réserve la possibilité de créer d'autres récompenses.

Article 9 – Droit à l'image

Chaque concurrent autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants droits) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus.

Article 10 – Sécurité

Chaque concurrent devra se conformer au code de la route et sera responsable d'un manquement à ces règles. Les signaleurs sont présents à des points stratégiques du parcours pour aider à la sécurité des concurrents. Ces derniers devront se conformer aux consignes données par les signaleurs. Les secouristes avec leur équipe médicale sont présents pendant toute la durée de l'épreuve.

En cas d'abandon, le concurrent s'engage à se manifester auprès de l'organisateur dans les meilleurs délais possibles et à restituer personnellement la puce de chronométrage. Chaque concurrent s'engage à respecter et en cas de problème, rester sur l'itinéraire de la course.

Tout athlète présentant des signes de fatigue anormaux pourra être arrêté par, le médecin, l'équipe de secours, ou la Direction de la course.

Chaque parent, chaque concurrent, reconnaît avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve.

Tout concurrent se doit d'avoir un comportement exemplaire envers les bénévoles, arbitres ou autres personnes sur le parcours. Tout mot ou geste déplacé sera immédiatement sanctionné par la mise hors course.